

## LA LOCALISATION DU SIÈGE D'ALÉSIA

### Présentation du colloque du 6 février 1998

Le vendredi 6 février 1998, s'est tenu à l'Institut catholique de Paris, un colloque sur le thème : Alésia - Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or), ou La Chaux-des-Crotenay (Jura). Organisé par le Département de la Recherche et la Faculté des Lettres, ce colloque était placé sous le patronage de M<sup>re</sup> Patrick Valdrini, Recteur, et de M<sup>me</sup> Nathalie Nabert, Doyen de la Faculté des Lettres.

Plus de trente sites sont en compétition (plus ou moins sérieusement) pour avoir été le théâtre du siège de 52 avant J.-C., à la fin duquel César a été victorieux de Verdingetrix, et a fait ainsi entrer la Gaule dans le giron de Rome. Ne retenons cependant que les deux sites les plus présentables à l'examen : celui d'Alise-Sainte-Reine, dans la Côte d'Or, imposé par Napoléon III en dépit de ses multiples difficultés, et maintenu depuis lors, comme un dogme, par l'archéologie « officielle » ; et celui de La Chaux-des-Crotenay, dans le Jura, proposé par l'archéologue André Berthier, à la suite de sa découverte par la rigoureuse méthode du « portrait-robot ».

En faveur d'Alise-Sainte-Reine, le professeur Michel Reddé, vice-président du Conseil national de l'Archéologie, Directeur des fouilles d'Alise de 1991 à 1997, a longuement et brillamment exposé, dans la matinée, les résultats des fouilles qui ont été exécutées, sous sa direction, autour de cette ville, dans les années récentes. L'abondance des diapositives, des plans et des cartes, a démontré l'importance des vestiges ainsi découverts et leur incontestable cohérence. Ces travaux ont permis de rectifier plusieurs erreurs et incertitudes relevées dans les plans établis par Napoléon III et son adjoint Stoffel. L'ensemble archéologique militaire romain, identifié principalement au Nord et à l'Ouest d'Alise, et absolument incontestable, est donc, aux yeux du professeur Reddé, la trace non douteuse du siège de 52 avant J.-C. Il en apporte

pour ainsi dire une signature en produisant la photo d'une balle de fronde portant l'inscription TLABI, interprétée comme abréviation de T(itus) Labi(énus), légat de César.

Quoi qu'il en soit de ce monument et des interprétations qui peuvent lui être apportées (compte tenu du fait que, par définition, rien n'est mobile comme une balle de fronde !), l'Abbé Wartelle, dans la brève discussion qui s'ensuit, fait observer que la configuration d'Alise et sa localisation en territoire éduen ne concordent pas avec la description précise de César, qui situe la place forte gauloise chez les Séquanes, c'est-à-dire dans l'actuelle Franche-Comté. M. Reddé lui répond en contestant cette interprétation des textes anciens, auxquels il dénie tout valeur de preuve, car pour lui n'existe que « la réalité du terrain ». Or, les fouilles ont donné les traces d'un siège « qui ne peut être que celui d'Alésia ».

C'est précisément sur cette dernière affirmation que porte le désaccord. Par malheur, le professeur Reddé, pris par d'innombrables travaux n'a pas pu assister à la séance de l'après-midi.

\*

\* \*

Dans le premier des deux entretiens de l'après-midi, M. l'Abbé André Wartelle, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, expose les raisons qui, selon lui, militent en faveur du site de La Chaux-des-Crotenay. Sa critique d'Alise-Sainte-Reine s'appuie sur celle qui en a été déjà proposée en 1857 par Jules Quicherat, Directeur de l'École des Chartes et véritable créateur de l'archéologie moderne en tant que discipline scientifique. Il reprend un à un les arguments de Quicherat pour conclure avec lui qu'Alise ne peut pas être Alésia, et qu'Alésia doit être recherchée en Franche-Comté, – non sans s'étonner au passage que, depuis 130 ans, la thèse de Quicherat, à ses yeux inattaquable, n'ait pas été prise au sérieux par l'Université française.

En commentant une longue série de diapositives, il rappelle les épisodes de la découverte, faite en 1962 par André Berthier – archiviste-paléographe, conservateur en chef du musée de Constantine – du site de La Chaux-des-Crotenay, dont il souligne la parfaite concordance avec l'Alésia des Mandubiens, d'après les textes de César et des autres auteurs anciens qui en ont parlé. Il insiste sur le nombre grandissant de vestiges de murs gaulois, et de fortifications extérieures repérées en surface, à défaut de fouilles pour lesquelles l'indispensable autorisation a presque toujours été refusée par les autorités compétentes. D'où la valeur exceptionnelle des découvertes faites : fragments de poterie du milieu du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., clé romaine de la même époque, fragments d'armes, clous de palissades, etc.

Après avoir montré que l'itinéraire de retraite le plus plausible pour César, à partir du territoire des Lingons pour se rendre au secours de la « Province », est l'axe Langres-Genève, et qu'il doit nécessairement traverser le Jura, il en arrive à sa conclusion : Alésia doit être recherchée en Franche-Comté ; dans cette région, l'hypothèse de La Chaux-des-Crotenay est, de loin, la meilleure.

\*  
\* \*

Pour clore la journée, une surprise était réservée aux auditeurs qui s'entassaient nombreux dans une Salle des Actes envahie comme elle ne l'avait jamais été ! Le deuxième entretien de l'après-midi, confié à M<sup>me</sup> Danielle Porte, Docteur d'État, Maître de Conférences à l'Université de Paris-IV-Sorbonne, avait pour titre une formule empruntée à l'historien Diodore de Sicile : Alésia, foyer et métropole religieuse de toute la Celtique. Des diapositives savamment commentées ont montré l'importance et la quantité des monuments à vocation rituelle découverts sur l'oppidum de La Chaux-des-Crotenay et dans ses environs : alignements de menhirs, enceintes circulaires, mégalithes évoquant des formes d'animaux, monuments à niche exposant des pierres remarquables, tables sacrificielles avec rigole d'écoulement, fours recelant encore des os d'animaux, etc. Souvent difficiles à interpréter, ces monuments, dont certains sont visiblement antérieurs à l'époque celtique, ne laissent pas d'impressionner par leur nombre et leur diversité, témoins évidents d'une intense activité religieuse et de la présence en ces lieux d'une ancienne population extrêmement nombreuse. Voici donc un argument de plus (et de quel poids !) en faveur de La Chaux-des-Crotenay, car aucune trace de monument culturel celtique n'a été relevée à Alise.

\*  
\* \*

Un autre collègue de l'Université de l'État, qui avait été sollicité pour renforcer la défense d'Alise-Sainte-Reine, s'était récusé, en expliquant qu'à ses yeux le problème était réglé et qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir.

« Réglé » peut-être, mais... pour qui ? Puisque deux thèses contradictoires sont aujourd'hui en présence, souhaitons que ce premier colloque soit à l'origine d'autres discussions, sereines et courtoises, sur un sujet dont l'intérêt semble vouloir s'amplifier avec le temps.

André WARTELLE.

N.B. En attendant la publication des *Actes* du colloque sur Alésia, qui sera assurée par l'association A.L.E.S.I.A. (Association Lemme et Saine d'Intérêt Archéologique, siège social et adresse postale à la Mairie de la Chaux-des-Crotenay 39150 St-Laurent-en-Grandvaux), la revue *Transversalités* est en mesure de donner ici, par anticipation, le texte de l'exposé de M. l'Abbé Wartelle.

70

REVUE  
DE  
L'INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

# *Transversalités*

AVRIL - JUIN  
1 9 9 9

---

■